

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil dix huit, le vingt neuf mars**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Pascal VEYSSIERE, M. Guy NARD, M. Frédéric RATELADE, M. Hervé SAIGNE, Mme Joëlle CHAULET, M. Jean Luc MAZENOUX, Mme Marie-Agnès ACKER, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Danielle TABASTE, Mme Sandrine LECOCQ, Mme Raymonde ESPINET.

Étaient absents excusés : Mme Muriel THIERARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Muriel THIERARD en faveur de Mme Danielle TABASTE.

Secrétaire : Mme Danielle TABASTE.

Le compte- rendu de la précédente réunion est accepté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-001 : Compte Administratif 2017: Budget Principal

M. le Maire présente le compte administratif 2017. Les résultats sont les suivants:

Fonctionnement: un excédent de **218 210,83 €**

Investissement: un déficit de **124 453,38 €**

Le vote est réalisé sous la Présidence de Madame Audeguil.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte administratif 2017.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-002 : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Audeguil, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Jean Louis Bachellerie, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice:

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068): **218 210,83 €**

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-003 : Compte de Gestion 2017: Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur, le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-004 : Compte administratif 2017 : Budget eau - assainissement

M. le Maire présente le compte administratif 2017. Les résultats sont les suivants:

Fonctionnement: un excédent de **19 513,23 €**
Investissement: un excédent de **72 739,57€**

Le vote est réalisé sous la Présidence de Madame Audeguil.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte administratif 2017.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-005 : Compte de Gestion 2017 : Budget eau - assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur, le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-006 : Fixation du taux d'imposition 2018

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux des impôts locaux pour l'année 2018, soit:

- Taxe d'habitation : **6,07 %**
- Taxe foncière (bâti) : **11,15%**
- Taxe foncière (non bâti) : **46%**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, votent les taux d'imposition proposés par M. le Maire pour l'année 2018

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-007 : Examen et vote du Budget 2018: budget principal

M. le Maire présente le budget 2018 de la Commune.

- Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de **955 865 €**
- Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de **610 776 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget 2018 de la commune, à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-008 : Examen et vote du Budget 2018: budget eau - assainissement

M. le Maire présente le budget de l'Eau et de l'Assainissement:

- Budget en section exploitation équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de **247 436 €**
- Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de **206 443 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget 2018 de l'Eau et de l'Assainissement, à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-009 : Numérotation des voies

Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'il appartient au Conseil Municipal de compléter la numérotation de certaines parcelles de la commune.

Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation de certaines parcelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Accepte la numérotation des voies concernées;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-010 : Demande de subvention: numérotation des voies

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de dénommer et numéroter les voies de la Commune qui ne le seraient pas.

Il informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Départemental au taux de 40%.

Le Maire propose donc d'établir une demande de subvention :

Le montant du projet est de 3 000 €.

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental de la Corrèze une subvention au taux de 40%, dont le financement est envisagé de cette manière :

• Coût H.T	3 000 €
• Subvention Conseil Départemental (40%)	1 200 €
• Charge Commune	1 800 €
• T.V.A	600 €
• Total T.T.C	3 600 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention concernant la dénomination et la numérotation des voies de la communes auprès du Conseil Départemental de la Corrèze;
- donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener ce projet.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-011 : Recrutement des surveillants de baignade 2018

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le S.D.I.S remet en place pour la saison 2018 le dispositif de surveillance des baignades aménagées comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de confier la surveillance au S.D.I.S.
- Autorise M. le Maire à signer la convention étant entendu que nos baignades doivent répondre aux normes définies par le cahier des charges.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-012 : Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26/06/2017;

- Considérant qu'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet doit être créé pour permettre la nomination d'un agent, adjoint technique titulaire, inscrit sur liste d'aptitude dans le cadre de la procédure des avancements de grades;

- Considérant que les missions de la fiche de poste de l'agent sont en conformité avec des fonctions du cadre d'emplois des adjoints technique territorial principal de 2^{ème} classe;

- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs conformément au PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunération) suite au changement de dénomination de certains grades de catégorie C ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à l'avancement de grade,
- d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs conformément au PPCR comme suit :

NOUVEAUX GRADES	DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Agent de maîtrise principal	35 h/ Hebdo	Titulaire	1	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	35 h/ Hebdo	Titulaire	1	2
Adjoint Technique	35 h/ Hebdo	Titulaire	4	3
Adjoint Technique	4 h / Hebdo	Titulaire	1	1
Adjoint Technique	10 h / Hebdo	Contractuel	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35 h / Hebdo	Titulaire	2	2
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	17h/ Hebdo	Titulaire	1	1
Adjoint administratif	35 h / Hebdo	Titulaire	1	1

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-013 : Délégation de signature CCAS

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire pour la signature des actes du CCAS, il est nécessaire que le Conseil Municipal délègue la signature à un membre du CCAS.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Audeguil, premier adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve cette proposition
- charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de délégation de signature.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-014 : Pose d'un compteur d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de pose d'un compteur d'eau par les services de la Poste.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent la pose du compteur d'eau au bureau de Poste de la Commune.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-015 : Adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour- Egletons- Monédières au SYTTOM 19

Par délibération du comité syndical en date du 4 mai 1994, le SIRTOM de la région d'Egletons adhère au SYTTOM 19 en vue de lui déléguer le transport et le traitement des ordures ménagères. Suite à la dissolution du SIRTOM au 31 décembre 2017, la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers est assurée directement par la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.

Par délibération en date du 12 février 2018, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au SYTTOM 19 pour lui transférer, comme auparavant, la compétence du transport et du traitement des ordures ménagères.

Or, cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, à la majorité qualifiée, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au SYTTOM 19 pour la compétence de transport et de traitement des ordures ménagères ;
- **Charge** Monsieur le Maire de faire parvenir la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ussel et d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions Diverses

Aucune question diverse n'a été abordée.

Informations

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.